



**Association de Sauvegarde
du Patrimoine et de l'Environnement à Antony**

NOTRE BANDEROLE CENSURÉE !

www.aspea.fr

Patrimoine détruit : avec vous, l'ASPEA réagit !

Association pour la Sauvegarde du patrimoine et de l'environnement à Antony

Depuis cet hiver, cette banderole était placée au coin de la rue Mounié et de l'avenue Gabriel Péri. L'ASPEA aimerait travailler dans un esprit constructif : récemment nous avons redit à la Mairie notre disposition au dialogue. Pour toute réponse, la Ville nous a fait adresser un procès verbal du Commissariat Municipal : au nom du Code de l'Environnement, elle fait valoir l'irrégularité de cet « emplacement publicitaire ».

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'une publicité : ce panneau a été placé par des Antoniens qui s'inquiètent pour l'avenir de leur rue, de leur quartier et de leur ville, et qui sont en contentieux avec une Mairie qui refuse de les écouter (voir au dos). Il y a donc une certaine mauvaise foi à ce que la Mairie considère comme une "publicité" cette protestation qui lui est adressée.

Désormais, nous ne pouvons compter que sur votre soutien : votre adhésion, et le bouche à oreille...

L'ASPEA

(les indignés de l'immobilier à Antony)

**Rendez-vous à notre Assemblée Générale le mercredi 22 juin, à 20h00,
en salle François Molé (à côté du théâtre Firmin Gémier)**

Bulletin d'adhésion

Membre actif : 12 € – Étudiant / demandeur d'emploi : 5 €.

Membre bienfaiteur (soutien pour les recours juridiques) : 30 € et +.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ E-mail _____

Je souhaite participer à des actions de l'association Inscription Yahoogroupes

Respect du patrimoine, respect des administrés !



**Association de Sauvegarde
du Patrimoine et de l'Environnement à Antony**

L'IMMOBILIER À ANTONY, UNE ZONE DE NON-DROIT !

Quand les « petits ajustements » de la Mairie se retrouvent dans les permis de construire de la Franco Suisse...

En février 2011, la Mairie a accordé à la société immobilière Franco Suisse un nouveau permis de construire dans l'avenue Gabriel Péri. L'ASPEA découvre avec stupeur que ce permis de construire va à l'encontre des résultats des deux dernières enquêtes publiques !

1. Une fois de plus, la Franco Suisse inscrit dans les faits un plan d'alignement (implantation des façades sur la rue) qui n'a pas d'existence légale, puisqu'il a été invalidé par l'enquête publique de l'automne 2009 : les Antoniens refusent de voir disparaître les derniers pavillons anciens du centre ville.
2. En outre, la Franco-Suisse met en application l'un des « petits ajustements » préparés par la Mairie, que l'enquête publique du printemps 2010 avait pourtant invalidée, grâce à notre mobilisation.

Il s'agit de l'article UAa 10.5 qui, sous certaines conditions, autorisait un mètre de hauteur supplémentaire par rapport à la limite dictée par la largeur de la voie. Suite à nos protestations, la Mairie avait corrigé l'article et le commissaire-enquêteur avait déclaré : « *la hauteur maximale du bâtiment peut être majorée de 1 mètre exclusivement si la largeur de la voie le permet.* ».

La Franco Suisse prévoit donc de construire une résidence de 13 mètres de haut, en lieu et place de pavillons anciens. L'ASPEA a déposé un nouveau recours gracieux auprès du Maire.

Comment la ville peut-elle prendre de telles libertés avec les règles d'urbanisme ?

Comment notre Maire peut-il rester sourd à l'inquiétude légitime des Antoniens ?

Pour empêcher cette politique de densification aveugle, et protéger les acquis de notre effort bénévole et de notre mobilisation, l'ASPEA a été contrainte d'engager des recours juridiques. Soutenez-nous. Votre adhésion est le meilleur rempart contre ces abus de pouvoir.

L'association défend votre environnement et votre ville. Soutenez-la !

Bulletin d'adhésion

Adhérez par carte bancaire depuis notre site www.aspea.fr,
ou en envoyant un chèque à l'ordre de :
ASPEA – 3, rue de l'Abbaye, 92160 Antony.

L'ASPEA ne diffuse, ne donne ou ne vend en aucun cas les coordonnées de ses adhérents.